



# IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,  
grands-parents,  
enfants adoptés et  
autres membres de la  
parenté**

**Directives propres au  
bureau des visas  
Hong Kong**



## Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

This guide is also available in English

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

<b>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION</b> Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :	
<b>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)</b> - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire.	<input type="checkbox"/>
<b>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)</b> - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire.	<input type="checkbox"/>
<b>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b> Extrait de naissance, certificat de mariage, jugement de divorce irrévocable, jugement d'annulation ou de séparation, pour vous-même et votre conjoint ou conjoint de fait et, le cas échéant, certificat de décès pour votre ex-conjoint. Si vous êtes citoyen de la République populaire de Chine, vous devez fournir une copie de votre « hukou ».	<input type="checkbox"/>
<b>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS</b> Extraits de naissance pour les enfants (comprenant le nom des deux parents); les documents officiels d'adoption pour les enfants adoptés; preuves de garde légale pour les enfants de moins de 18 ans et preuves que ces enfants peuvent ne sont plus assujettis à l'autorité d'un tribunal; pour les enfants qui ne vous accompagneront pas au Canada, la preuve que vous avez rempli les obligations précisées dans l'entente sur la garde. Une preuve <b>d'études à temps plein</b> pour tout enfant à charge de 22 ans et plus, soit tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans, une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine ainsi qu'une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.	<input type="checkbox"/>
<b>4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b> Passeports ou documents de voyage pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Joindre uniquement des copies des pages où sont indiqués le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, la photo, le nom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays qui n'est pas celui de votre nationalité, joindre une copie de votre visa vous autorisant actuellement à vivre dans ce pays. Veuillez noter que toute personne voulant immigrer au Canada doit être titulaire d'un passeport ordinaire valide; les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques <b>ne sont pas</b> acceptés aux fins d'immigration au Canada. <b>Pour les requérants de Taïwan</b> : votre registre de ménage accompagné d'une traduction certifiée en anglais ou en français.	<input type="checkbox"/>
<b>5. PREUVE DU LIEN DE PARENTÉ AU CANADA</b> Preuve du lien de parenté avec votre répondant au Canada : extraits de naissance, certificats de mariage ou d'adoption. Preuve du statut de votre répondant au Canada : photocopie de sa <b>fiche relative au droit d'établissement</b> (IMM 1000) ou de son passeport canadien ou de son certificat de citoyenneté canadienne.	<input type="checkbox"/>

6.	<b>CERTIFICATS DE POLICE ET EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE</b>	<input type="checkbox"/>
<p>Les <b>originaux</b> des certificats de bonne conduite délivrés par la police ou d'un extrait du casier judiciaire pour chacun des pays, État ou territoire où vous-même et chaque membre de votre famille de 18 ans ou plus avez résidé pendant six mois ou plus depuis l'âge de 18 ans. <b>Vous devez joindre les originaux de ces documents.</b> Dès que vous aurez déposé votre demande, vous recevrez des instructions sur la façon d'obtenir des autorités de Hong Kong le certificat d'absence de casier judiciaire. Si les autorités concernées transmettent directement au consulat ces documents, veuillez joindre à votre demande une brève note explicative. Veuillez consulter notre <b>site web</b> au : <a href="http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp</a> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>		
7.	<b>ENGAGEMENT</b>	<input type="checkbox"/>
<p>L'original de l'<i>Engagement</i> si vous avez l'intention de résider au Québec.</p>		
8.	<b>ADRESSE EN CARACTÈRES CHINOIS</b>	<input type="checkbox"/>
<p>Pour les citoyens de Chine, l'adresse résidentielle en caractères chinois, y compris le code postal, pour que le bureau des visas puisse, au besoin, rapidement communiquer avec vous.</p>		
9.	<b>EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES</b>	<input type="checkbox"/>
<p>Veuillez fournir cinq (5) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir <b>Photos</b> dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, <b>Spécifications pour photos.</b></p>		

# Envoi de votre demande

---

**Si vous ne fournissez pas les documents demandés ci-dessus, votre demande vous sera retournée.** Dans une enveloppe cachetée, faites parvenir tous ces documents ainsi que votre demande à l'adresse suivante :

**Consulat général du Canada  
Section de l'immigration  
Exchange Square  
Tour 1, 12<sup>e</sup> étage  
8 Connaught Place  
B.P.C. Box 11142  
Hong Kong**

Il est très important que vous indiquiez un numéro de téléphone fiable sur votre formulaire de demande, que ce soit votre propre numéro de téléphone ou celui d'une personne que vous avez désignée pour prendre les appels en votre nom. Il est très important aussi que vous nous signaliez par écrit tout changement de numéro de téléphone qui survient durant le traitement de votre demande.

Si votre adresse postale est en République populaire de Chine, votre visa sera livré par l'entreprise de messagerie commerciale DHL Worldwide. DHL essaiera de vous téléphoner ou de téléphoner à la personne que vous avez désignée avant la livraison, pour prendre des arrangements concernant le paiement. Si DHL est incapable de communiquer avec vous, votre visa nous sera retourné.

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

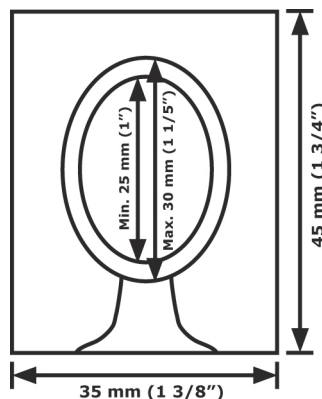
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

**Les instructions pour l'examen médical vous seront envoyées dès que votre demande aura été reçue au consulat général.**

Les frais des examens médicaux sont à votre charge et que le fait de passer cet examen ne constitue en aucun cas une garantie que vous-même et les personnes à votre charge pourrez obtenir des visas d'immigrant. Même si un visa vous est refusé, vous devrez assumer les coûts de l'examen médical.

Si votre demande d'immigration est acceptée, votre *visa de résident permanent* sera valide pour une durée de 12 mois à compter de la date du début de votre examen médical. Si des membres de votre famille résident ou étudient dans un autre pays, elles devront aussi passer un examen médical avant qu'un visa ne puisse vous être délivré.